



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/FEV/18	OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK NUMÉRO 171 SISE 15 AVENUE VICTOR HUGO APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ SP FONCIER
<u>Date du conseil municipal</u> 07/02/2024	
<u>Date de la convocation</u> 01/02/2024	
<u>Date d'affichage de l'ordre du jour</u> 01/02/2024	

L'an deux mille vingt-quatre le sept février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le premier février deux mille vingt-quatre.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Suzanna MARTINET, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Nathalie PIEUSSERGUES pouvoir à Alban LANSELLE,
Luis José TENTE MARQUES pouvoir à Philippe DUCQ,
Frédéric BRUNOT, pouvoir à Fabrice HOULIER,
Nimca CIGE pouvoir à Stéphanie SCHUT,
Mahmut GÜNER, pouvoir à Serge HAMELIN,
Anne-Laure DE BELLEVILLE, pouvoir à Dany FAROY.

Étaient excusés :

Cédric CONTENT
Thomas LECONTE

Sylvie POIRIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240215-DEL-2024-18-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

2024/FÉV/18

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK NUMÉRO 171 SISE 15 AVENUE VICTOR HUGO APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ SP FONCIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2241-1,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.1, et L.1212-1,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1042,

VU la délibération du 29 Novembre 2023 n°2023/NOV/107 autorisant la signature du protocole d'accord transactionnel,

VU l'avis de la Commission des Finances du 29 janvier 2024,

CONSIDÉRANT qu'au terme des dispositions du second alinéa de l'article 2 du protocole d'accord transactionnel susvisé, la société SP FONCIER s'est engagée à vendre à la commune la parcelle cadastrée section AK numéro 171, objet de la présente délibération,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la **MAJORITE** par 21 voix **POUR**,
6 **CONTRE**, (Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**)

ARTICLE 1 : Décide d'acquérir pour un montant de 22.300,00 € (vingt-deux mille trois cents euros), la parcelle cadastrée section AK numéro 171 sise 15 Avenue Victor Hugo d'une contenance de 00ha02a53ca.

ARTICLE 2 : Dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

ARTICLE 3 : Autorise Madame le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 4 : Dit que les dépenses résultant de l'opération seront inscrites au budget de la commune à la section « investissement ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
Le 15 FEV. 2024

Et de la transmission ou notification et
Publication le

15 FEV. 2024

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077247703271-20240215-DEL 2024-16-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Tribunal Administratif de Melun

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
NANGIS

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 10/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

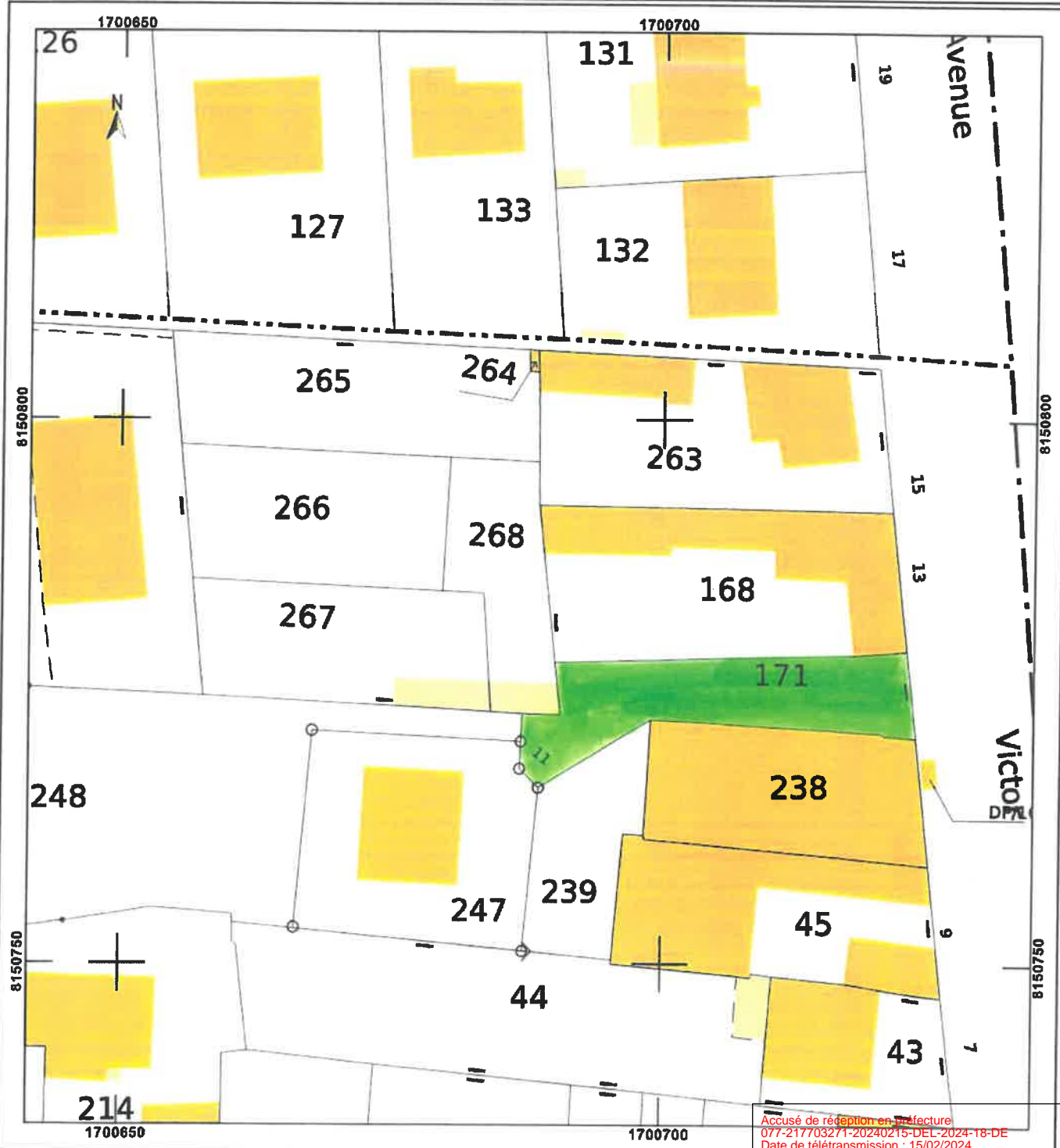
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
Melun
Pôle topographique et de gestion
cadastrale 22 BLD Chamblain 77010
77010 Melun Cedex
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240215-DEL-2024-18-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240215-DEL-2024-18-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024